

**LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES A VOTE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2024**

	Objet
2024-019	Impôts : Vote des taux d'imposition 2024
2024-020	Nouvelle adresse du siège de la CCMM – modification des statuts
2024-021	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : avis sur les principes fondateurs
2024-022	Exécution budgétaire 2024 : subventions versées aux associations
2024-023	Location de la salle des associations aux particuliers
2024-024	Personnel communal : recrutement de personnel technique pour besoin saisonnier
2024-025	Détermination des permanences des conseillers et des bénévoles pour le scrutin du 9 juin 2024
2024-026	Bail commercial
2024-027	RPIc : Participation de Pierreville pour le cadeau de fin d'année aux CM2



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **02 mai**
L'an **deux mil vingt quatre**
et le **deux mai**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
jeu. 25 avr. 24

Année	Séance	N°
2024	4	19

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX

Absents représentés : Thierry SIMONIN pouvoir donné à Denis GARDEL

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

IMPÔTS : VOTE DES TAUX 2024

**Vu la remarque des Services Fiscaux,
Vu la remarque de la Préfecture,**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par : 11 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

RAPPORTE la délibération du 12 avril 2024 concernant le vote des taux

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 10,13%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,14%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,81%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON



Le Maire,

Denis GARDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **02 mai**

L'an **deux mil vingt quatre**
et le **deux mai**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
jeu. 25 avr. 24

Année	Séance	N°
2024	4	20

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX

Absents représentés : Thierry SIMONIN pouvoir donné à Denis GARDEL

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

**NOUVELLE ADRESSE DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES MOSELLE ET MADON – MODIFICATION DES
STATUS**

Suite à l'installation des services communautaires depuis février dernier, il convient d'officialiser la modification du siège de la Communauté de Communes Moselle et Madon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Accepte comme suit les statuts de la communauté de commune :

* article 2 : Le siège de la communauté de communes est fixé au 712, rue Nicolas Cugnot à Neuves-Maisons

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON



Le Maire,

Denis GARDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **02 mai**

L'an **deux mil vingt quatre**
et le **deux mai**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
jeu. 25 avr. 24

Année	Séance	N°
2024	4	21

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX

Absents représentés : Thierry SIMONIN pouvoir donné à Denis GARDEL

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : AVIS SUR
LES PRINCIPES FONDATEURS**

RAPPORT :

Engagé depuis 2017, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal a fait l'objet de nombreuses séances de travail pour rédiger les pièces une à une, en respectant la charte de gouvernance convenue avec les communes et les mesures de concertation avec les habitants retenues au démarrage de la procédure tout en associant les partenaires publics aux étapes majeures de la procédure.

Au cours de ces dernières années, la préparation du PLUI a nécessité des adaptations régulières. Des pièces du PLUI ont dû faire l'objet de réécriture comme le PADD voté une 2^e fois en 2023 pour respecter les objectifs démographiques retenus au niveau du SCOT en cours de révision ou encore le zonage travaillé avant l'été 2021 et revu à l'automne 2021 pour respecter la loi climat et résilience fixant une obligation de diminution de 50% de la consommation foncière par rapport à la période 2011-2021.

Sur ces nouvelles bases, l'élaboration du PLUI a pu se poursuivre avec la rédaction du règlement écrit et des orientations d'aménagement de programmation sectorielles sur tout nouveau secteur d'urbanisation.

Fin 2023, le comité de pilotage a validé un projet stabilisé, soumis à l'avis des partenaires publics et mis à disposition de toutes les communes.

Au vu des remarques émises par les partenaires publics le 14 mars 2024, les trames directrices du projet sont confirmées et le dossier devra être étoffé essentiellement de justifications sur les choix retenus dans chaque pièce du PLUI.

Sur la base de la synthèse présentée devant les élus municipaux le 19 mars dernier, il est proposé à chaque commune de délibérer sur les principes fondateurs du projet de PLUI :

- un objectif démographique fixé à 0.05% par an jusque 2030 puis à 0.1% jusque 2040 afin d'être compatible avec le projet du SCOT sud meurthe et mosellan en cours de révision,
 - un objectif de production de logements de 113 logements par an d'ici 2030 puis de 143 logements entre 2031 et 2040
 - une consommation foncière maîtrisée prenant en compte la densification des zones déjà urbanisées, la capacité d'aménager dans les interstices de l'enveloppe urbaine, la mobilisation des locaux vacants et des friches avant toute nouvelle ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
- La consommation foncière dans le PLUI sera limitée à 40,5 ha entre 2021 et 2030 et les zones futures d'urbanisation seront échelonnées sur cette période.
- la déclinaison des objectifs selon l'armature territoriale qui répartit les 19 communes en 4 catégories: communes périurbaines, bourgs de proximité, communes sous forte influence d'un pôle urbain et communes rurales. De cette structuration, en découlent principalement une répartition des objectifs démographiques et de logements, des taux de densité, des typologies de logement et le déploiement d'équipements et de services.

Ces principes sont retranscrits à travers les pièces du PLUI :

- un rapport de présentation étoffé des justifications permettant de motiver le projet urbain de la CCMM et d'explicitier les dispositions retenues dans chaque pièce
- le PADD et ses 5 orientations
- des OAP thématiques permettant de transposer spatialement plusieurs axes du PADD ou de les détailler
- la déclinaison du règlement graphique en multiples sous-zonages permettant une adaptation aux communes et d'ajuster le règlement écrit aux engagements fixés dans le PADD
- Des OAP sectorielles composées de principes d'aménagement rédigés et d'un schéma d'intention

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ces principes fondateurs du PLUI.

Après présentation par le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Emet un avis favorable sur les principes fondateurs du PLUI

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON



Le Maire,

Denis GARDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **02 mai**

L'an **deux mil vingt quatre**

et le **deux mai**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
jeu. 25 avr. 24

Année	Séance	N°
2024	4	22

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX

Absents représentés : Thierry SIMONIN pouvoir donné à Denis GARDEL

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

**EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024 : SUBVENTIONS VERSÉES
AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Fixe les subventions aux associations pour l'année 2024 comme suit :

Association	montant voté	répartition des voix				nombre de voix
		pour	abstention	ne prend pas part au vote *	contre	
Comité des Fêtes	1 500	8	0	3	0	11
Familles Rurales	2 200	11	0	0	0	11
Foyers Ruraux (ACLEF)	1 100	10	0	1	0	11
Anciens Combattants	500	11	0	0	0	11
ACCA	500	11	0	0	0	11
Secours populaire	100	11	0	0	0	11
ADMR	100	11	0	0	0	11
Amis de Bibi	-	-	-	-	-	-
Sainçois et Moi	50	11	0	0	0	11
Radio Déclic	50	11	0	0	0	11

Total versé	6 100	* Les membres du conseil liés à une association ne prennent pas part au vote de la subvention concernant cette association.				
-------------	-------	---	--	--	--	--

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON



Le Maire,

Denis GARDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **02 mai**

L'an **deux mil vingt quatre**
et le **deux mai**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
jeu. 25 avr. 24

Année	Séance	N°
2024	4	23

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX

Absents représentés : Thierry SIMONIN pouvoir donné à Denis GARDEL

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS A DES PARTICULIERS

Vu les travaux de la salle des fêtes,

Vu les demandes de particuliers de Pulligny souhaitant louer une salle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 10 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

Monsieur Alves ne prend pas part au vote.

Fixe les durées et tarifs de location de la salle des associations de la façon suivante :

Durées	Coûts (en euro)	
	Eté (01/04 au 30/09)	Hiver (01/10 au 31/03)
½ journée	NA	NA
1 journée	100€	NA
1 journée 1/2	NA	NA
2 jours	NA	NA

Précise qu'une attestation d'assurance (photocopie) en cours de validité et d'un chèque de caution de 150 € libellé à l'ordre de Centre des Finances Publiques, seront demandés au locataire. Le chèque de caution pourra, si dégradations observées dans la salle, être encaissé par la Mairie. Dans les autres cas, il sera restitué au locataire après visite d'état des lieux.

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON



Le Maire,

Denis GARDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **02 mai**
L'an **deux mil vingt quatre**
et le **deux mai**

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
jeu. 25 avr. 24

Année	Séance	N°
2024	4	24

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX

Absents représentés : Thierry SIMONIN pouvoir donné à Denis GARDEL

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

**PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT DE PERSONNEL
TECHNIQUE POUR BESOIN SAISONNIER**

Dans le cadre des congés d'été du personnel technique communal, il convient de pallier cette absence par l'embauche de personnel saisonnier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour procéder à l'embauche de personnel saisonnier pour la période du 15 juin 2024 au 15 septembre 2024 à temps complet avec rattachement à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux contractuels rémunérés au 2ème échelon..

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON



Le Maire,

Denis GARDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **02 mai**

L'an **deux mil vingt quatre**
et le **deux mai**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
jeu. 25 avr. 24

Année	Séance	N°
2024	4	25

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX

Absents représentés : Thierry SIMONIN pouvoir donné à Denis GARDEL

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

**DÉTERMINATION DES PERMANENCES DES CONSEILLERS
ET DES BÉNÉVOLES POUR LE SCRUTIN DU 9 JUIN 2024
DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES**

Lors du scrutin du 9 juin 2024, pour les élections européennes, le bureau de vote de Pulligny sera tenu par les personnes dont les noms suivent :

8 à 10	M. GRIGNON Johnattan	M. GARDEL Denis	M. VIGNERON Alexis
10 à 12	Mme LEDOUX Christelle	M. ALVES Antonio	Mme LEDOUX Ambre
12 à 14	M. SIMONIN Thierry	M. SIMONIN David	M. PIERSON Tanguy
14 à 16	Mme MARCOS Christiane	M. ALBA Arthur	Mme SCHMITT Marie-Odile
16 à 18	M. PARDIEU Michel	Mme BARDOT Audrey	Mme SERGENT Danielle

La secrétaire de séance,


Sophie CARTON

Le Maire,


Denis GARDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **02 mai**

L'an **deux mil vingt quatre**
et le **deux mai**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
jeu. 25 avr. 24

Année	Séance	N°
2024	4	26

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX

Absents représentés : Thierry SIMONIN pouvoir donné à Denis GARDEL

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

BAIL COMMERCIAL

Suite au départ de Madame GIRARD Charlotte (salon de coiffure),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Décide de céder à bail pour un salon de tatouage sis dans l'enceinte de la mairie à compter du 21 mai 2024

Précise que le bail accordé relève de la réglementation propre aux baux commerciaux.

Autorise le Maire à signer le bail.

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON



Le Maire,

Denis GARDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **02 mai**

L'an **deux mil vingt quatre**
et le **deux mai**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
jeu. 25 avr. 24

Année	Séance	N°
2024	4	27

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX

Absents représentés : Thierry SIMONIN pouvoir donné à Denis GARDEL

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

**RPIc : PARTICIPATION DE PIERREVILLE POUR LE CADEAU DE
FIN D'ANNEE AUX CM2**

Considérant qu'il convient de comptabiliser l'achat du cadeau de fin d'année aux CM2 sortants,

Considérant l'achat de calculatrices comme cadeau de fin d'année,

Considérant qu'une calculatrice coûte 22,26 € TTC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

Autorise le Maire a établir un titre de recettes de 44,52 € à destination de la commune de Pierreville concernant l'achat de 2 calculatrices concernant les élèves de Pierreville

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON



Le Maire,

Denis GARDEL

